

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de votre société du 30 Novembre 2007 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2010 qui font apparaître un actif net de 6.142.573 D pour un capital social de 5.954.200 D et une valeur liquidative égale à 103 d,163 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2010 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

Les actifs de la société employés en actions, obligations et BTA représentent 87,58 % de l'actif arrêté à la date du 30/09/2010. Cette proportion est au-delà du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30/09/2010, 12,42 % de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN				
LIBELLE	NOTE	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009	Au 31/12/2009
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 399 298	3 886 371	4 181 017
a- Actions et valeurs assimilées		305 886	245 436	247 838
b- Obligations et valeurs assimilées		3 676 410	2 223 932	2 501 996
c- Emprunts d'état		1 417 002	1 417 002	1 431 183
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		765 914	390 139	1 062 808
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités	AC2	765 914	390 139	1 062 808
Créances d'exploitations	AC3	0	13 613	0
Autres actifs	AC4	0	3 829	3 829
TOTAL ACTIFS		6 165 212	4 293 952	5 247 655
<u>PASSIFS</u>				
Opérateurs créditeurs	PA1	15 584	13 085	13 454
Autres créditeurs divers	PA2	7 055	4 127	5 372
ACTIF NET		6 142 573	4 276 740	5 228 828
Capital	CP1	5 973 190	4 143 470	5 023 535

Sommes distribuables		169 383	133 270	205 293
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	20	24
b- Sommes distribuables de l'exercice		163 065	91 618	128 049
c- Régul.Résultat distribuables de la période		6 313	41 632	77 220
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 165 212	4 293 952	5 247 655

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période	Période	Période	Période	Période
		du 01.07.10 au 30.09.10	du 01.01.10 au 30.09.10	du 01.07.09 au 30.09.09	du 01.01.09 au 30.09.09	du 01.01.09 au 31.12.09
Revenus du portefeuille-titres	PR1	54 088	180 369	37 901	98 847	141 125
a- Dividendes		0	30 340	0	8 400	8 400
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 907	107 949	23 720	72 845	100 943
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		14 181	42 079	14 181	17 602	31 782
Revenus des placements monétaires	PR2	4 090	19 973	11 637	15 454	19 356
Total des revenus des placements		58 178	200 342	49 538	114 300	160 481
Charges de gestion des placements	CH 1	-10 289	-29 034	-7 857	-16 540	-23 874
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		47 889	171 308	41 680	97 761	136 607
Autres produits	PR 3	0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-2 866	-8 244	-2 440	-6 143	-8 558
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 023	163 065	39 240	91 618	128 049
Régularisation du résultat d'exploitation		3 166	6 313	2 324	41 632	77 220
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		48 189	169 377	41 564	133 250	205 269
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-3 166	-6 313	-2 324	-41 632	-77 220
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		7 716	1 280	2 055	-4 805	-2 402
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 371	-12 616	0	21 372	21 372
Frais de négociation		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		54 111	151 728	41 295	108 185	147 019

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01.07.10 au 30.09.10	01.01.10 au 30.09.10	01.07 au 30.09.09	01.01 au 30.09.09	01.01.09 au 31.12.09
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	54 111	151 728	41 295	108 185	147 019
a- Résultat d'exploitation	45 023	163 065	39 240	91 618	128 049
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7 716	1 280	2 055	-4 805	-2 402
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1 371	-12 616	0	21 372	21 372
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
Distributions de dividendes	0	-237 274	0	-75 680	-75 680
Transactions sur le capital	217 992	999 290	252 093	1 514 414	2 427 668
a- Souscriptions	6 461 295	14 727 491	2 164 412	7 280 362	10 942 955

- Capital	6 291 800	14 227 000	2 100 300	7 027 400	10 539 800
- Régularisation des sommes non distribuables	14 906	47 053	9 130	32 806	50 454
- Régularisation des sommes distribuables	154 589	453 437	54 983	220 156	352 701
b- Rachats	6 243 304	13 728 201	1 912 319	5 765 948	8 515 287
- Capital	6 077 000	13 270 100	1 851 400	5 533 600	8 172 900
- Régularisation des sommes non distribuables	14 881	42 962	8 261	28 635	41 721
- Régularisation des sommes distribuables	151 423	415 139	52 658	203 713	300 666
VARIATION DE L'ACTIF NET	272 102	913 744	293 388	1 546 919	2 499 008
VARIATION DE L'ACTIF NET	272 102	913 744	293 388	1 546 919	2 499 008
a- Début de période	5 870 470	5 228 828	3 983 351	2 729 820	2 729 820
b- Fin de période	6 142 573	6 142 573	4 276 740	4 276 740	5 228 828
NOMBRE D' ACTIONS	2 148	9 569	2 489	14 938	23 669
a- Début de période	57 394	49 973	38 753	26 304	26 304
b- Fin de période	59 542	59 542	41 242	41 242	49 973
VALEUR LIQUIDATIVE	103,163	103,163	103,699	103,699	104,633
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,41%	3,37%	3,51%	4,84%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2010

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêt, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en

capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 UNITE MONETAIRE

A signaler que les états financiers trimestriels de FINA.O.SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 5 399 298 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif Net
BTA		1.385.558,400	1.417.002,346	22,98%
BTA MARS 2016	1.130	1.174.758,400	1.201.283,990	19,48%
BTA MARS 2019	200	210.800,000	215.718,360	3,50%
Obligations des sociétés		3.620.829,500	3.676.409,707	59,63%
CIL 2007/2	1.500	90.000,000	92.833,644	1,51%
UNIFACTOR 2008	2.000	120.000,000	123.436,274	2,00%
UNIFACTOR 2008	1.500	90.000,000	92.577,206	1,50%
TLS 2008/1	3.000	180.000,000	182.384,877	2,96%
HL 2008/1	3.000	180.000,000	183.865,512	2,98%
AB 2008	3.000	270.000,000	275.509,479	4,47%
ATL 2008/1	3.000	180.000,000	183.179,836	2,97%
UIB 2009/1	2.500	237.500,000	239.814,356	3,89%
HL 2009/1	1.600	128.000,000	128.887,233	2,09%
ATL 2009/2	1.000	100.000,000	100.069,041	1,62%
TLS 2009 SUB	1.600	128.000,000	128.095,106	2,08%
AB 2009 SUB	1.150	107.329,500	107.342,321	1,74%
CIL 2009/3	2.000	200.000,000	205.638,356	3,34%
ATL 2009/3	500	50.000,000	51.544,521	0,84%
ALEAS 2009 SUB	3.000	300.000,000	309.004,931	5,01%
STB 2010/1	3.000	300.000,000	306.691,069	4,97%
HL 2010/1	1.600	160.000,000	161.933,150	2,63%
CIL 2010/1	2.000	200.000,000	201.449,863	3,27%
ATL 2010/1	2.500	250.000,000	251.524,658	4,08%
BTE 2010/1	3.500	350.000,000	350.628,274	5,69%
Titres OPCVM		304.606,217	305.886,400	4,96%
GO SICAV	3.000	304.666,217	305.886,400	4,96%
TOTAL		5.310.994,117	5.399.298,053	87,58%

AC2 : Note sur les disponibilités

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009
Avoirs en banque	750.214	643.137
Sommes à encaisser	9.335	
Sommes à régler:	-18	-252.999
Intérêts / Avoirs en banque	6 383	
Total	765.914	390.138

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 54 088 DT pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 contre 37 901 DT pour la même période de l'exercice précédent, à savoir :

LIBELLE	Période du 01/07/10 au 30/09/10	Période du 01/07/09 au 30/09/09
Dividendes		
Des titres OPCVM		
Revenus des Obligations et		

valeurs assimilées		
Intérêts	39.907	23.720
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
Intérêts	14.181	14.181
TOTAL	54.088	37.901

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 4.090 DT pour la période allant du 01/07/2010 au 30/09/2010 contre 11.637 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

LIBELLE	Période du 01/07/10 au 30/09/10	Période du 01/07/09 au 30/09/09
Intérêts des bons de trésor	0.000	0.000
Intérêts sur les avoirs bancaires	4.090	11.637
TOTAL	4.090	11.637

Note sur le passif et autres actifs

Libellé	30/09/2010	30/09/2009
AC4 Autres Actifs	0	3.829
R à S sur BTA	0	3.829
PA1 Opérateurs Créditeurs	15.584	13.085
Frais de Gestionnaire	9.396	6.965
Frais de dépositaire	6.188	6.120
PA2 Autres créditeurs divers	7.055	4.127
Autres opérateurs créditeurs	4.643	0
Autres créditeurs CMF	531	401
RS/Commission gestionnaire	1.881	3.726

Note sur les charges et produits de gestion

Libellé	30/09/2010	30/09/2009
CH1 Charges de gestion des placements	29.034	16.540
Rémunération du gestionnaire	26.386	13.892
Rémunération du dépositaire	2.648	2.648
CH2 Autres charges	8.244	6.143
rémunération CAC	3.740	2.354
Redevance CMF	4.472	3.740
Charges Diverses	32	49
PR3 Autres Produits	0.000	0.000
Autres Produits	0.000	0.000

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31/12/09	4.997.300
* Nombre de Titres	49.973
* Nombre d'actionnaires	95
Souscription réalisées	
* Montant	14. 227.000
* Nombre de titres émis	142 270
Rachats effectués	
* Montant	13.270.100
* Nombre de titres émis	132.701
Capital au 30/09/10	
* Montant	5.954.200
* Nombre de Titres	59 542
* Nombre d'actionnaires	146

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/09	5 023 535	5 023 535
Souscription de la période	14 227 000	14 227 000
Rachats de la période	-13 270 100	-13 270 100
Autres mouvements		
* Variation des plus ou moins values et frais de nég.	-11 336	-11 336
* Régularisation sommes non distribuables de la période	4 091	4 091
* Sommes distribuables		169 383
Capital fin de période au 30/09/2010	5 973 190	6 142 573

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINA.O.SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 30/09/2010 s'élèvent à 26.386 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINA.O.SICAV, elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société FINA.O.SICAV. Et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la rémunération du dépositaire au 30/09/2010 s'élève à 2.648 D HT.

4- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINA.O.SICAV, tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication

Paiement des jetons de présence s'il y a lieu